

LE CARILLON

N°
96

HEUGNES
Automne 2019

Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	2-3
11 Novembre	4-5
Commune en photos	6-7
Informations pratiques	8-9
Dates à retenir	9
Etat civil et « Il était une fois... »	10-11

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

Mairie fermée du 26 décembre 2019
au 2 janvier 2020.

A la Une !



La Reine de la Cavalcade et ses Dauphines
Le 15 aout 2019

Le Mot du Conseil Municipal



Erick GODARD dit « Nésesse » nous a quittés ce 16 août, trop jeune, trop tôt.

Nésesse était un employé municipal exemplaire, accomplissant sa tâche pour les Heugnois et les Heugnoises avec compétence et avec implication, une disponibilité, une gentillesse et une discrétion exceptionnelles.

Toutes ces qualités étaient reconnues de tous. Je le vois encore, lors des commémorations, des inaugurations, des fêtes toujours présent, discret. Toujours au service de la commune, il avait intégré les services techniques le 1^{er} juin 1982.

Ses collègues, les élus et les habitants avaient un profond respect pour lui.

Il avait pris une retraite bien méritée le 30 septembre 2015 mais était toujours là pour nous, pour ses amis...

Tous les élus, les employés communaux, toutes celles et tous ceux qui l'ont connu et apprécié ont du chagrin.

Je le remercie au nom de tous les Heugnois pour avoir servi notre village et ses habitants pendant 33 ans.

Sophie GUERIN

Le repas à l'Auberge et la distribution des colis des Aînés auront lieu le Jeudi 12 décembre 2019.

La cérémonie des vœux se tiendra à la maison des associations le vendredi 10 janvier 2020 à 18 h 30.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Travaux de remplacement d'un ouvrage sur le Nahon.

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du syndicat du bassin du Nahon concernant une des actions du syndicat qui consiste à remplacer le pont qui permet le franchissement du Nahon sur la voie communale n°7. Afin d'avoir plus de précisions sur ce projet, elle présente les animatrices du syndicat venues exposer en détail le projet de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des animatrices et après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour une étude préalable du projet avec consultation de la commune à celle-ci et impose trois conditions afin que cette étude soit menée à son terme :

- un niveau d'eau visuellement suffisant devant le lavoir
- un pont adapté au passage des engins agricoles

- le maintien obligatoire de l'alimentation en eau des fossés et des fosses des jardins à l'arrière des maisons route d'Ecueillé, comme indiqué sur les actes notariés des propriétaires concernés.

Actualisation des tarifs de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs d'assainissement de 1% à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- Part fixe : 38.60 € HT (38.22 € (tarif 2019) x 1%)
- Part variable : 1.3615 € HT (1.3480 € (tarif 2019) x 1%)

Affermage d'une parcelle de terrain communal

Il est rappelé au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AZ n°1 (d'une superficie de 4 ha 98 a 88 ca) est à louer suite au départ à la retraite des précédents exploitants. Elle présente les deux candidatures reçues pour la reprise de cette parcelle :

- Madame RABIER Michèle les Avineaux 36180 Heugnes (110 hectares actuellement exploités avec un élevage caprin)
- Monsieur et Madame BOISBOURDIN Erwan et Aurélie 1, les Gardon Frit 36180 Heugnes (33 hectares actuellement exploités avec un élevage caprin).

Il est à préciser que la Surface Agricole Utile de Mr et Mme BOISBOURDIN est assez réduite ce qui les dispense en théorie de faire une demande d'autorisation d'exploiter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer la parcelle AZ n°1 à Monsieur et Madame BOISBOURDIN Erwan et Aurélie, à l'unanimité des voix.

Affermage de deux parcelles de terrain communal

Le Conseil Municipal est informé que, suite au décès d'un exploitant agricole (Madame CHARNY Bernadette), les parcelles cadastrées A n°151 (3 ha 21 a 35 ca) et 136 (4 ha 92 a 94 ca) sont à attribuer. Elle précise que l'autorisation d'exploiter pour ces parcelles est déjà détenue par la SCEA de la Blanchardière dans laquelle l'exploitant était associé. Il convient donc de choisir un repreneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer les deux parcelles cadastrées A n°151 (3 ha 21 a 35 ca) et 136 (4 ha 92 a 94 ca) à Monsieur GOILIER Michel, associé de la SCEA de la Blanchardière, à l'unanimité des voix et dit que le fermage pour l'année 2019 sera à régler par le repreneur

Accord de principe pour l'attribution de terrains communaux suite à la vente d'une exploitation agricole.

(Madame HEME n'est pas présente dans la salle, elle ne participe ni aux débats ni aux votes).

Il est donné lecture du courrier de Monsieur et Madame HEME Matthieu et Karine, exploitants agricoles sur notre commune qui ont décidé de céder leur exploitation. Ils demandent à ce que la commune donne son accord de principe pour louer les parcelles qu'ils exploitent actuellement à leur repreneur, sous réserve que celui-ci remplisse les obligations administratives requises. Les parcelles sont les suivantes:

E	183	Le Marchais du Grand Mas	2	75	18	20 h 74 a 37 ca
E	184	Le Marchais du Grand Mas	2	46	O6	
E	189	Le Marchais du Grand Mas	2	27	38	
AW	1	Le Radar	3	75	85	
AW	1	Le Radar	4	50	O0	
A	139	Le Marchais des Poiriers	4	99	90	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe à la location des parcelles listées ci-dessus au repreneur de l'exploitation de Mr et Mme HEME, sous réserve que celui-ci remplisse les obligations administratives requises.

Le nouveau locataire devra informer la mairie de la date d'entrée dans l'exploitation.

Élections municipales 2020

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2020 (1^{er} tour) et le 22 mars 2020 (2^{ème} tour).

Pour pouvoir vous inscrire sur les listes électorales, vous devez déposer votre demande d'inscription accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à la mairie avant le 7 février 2020.

11 Novembre 1919 - 11 Novembre 2019

Il y a 100 ans, pour la première fois en France, il était observé une minute de silence pour commémorer l'armistice du 11 Novembre 1918. Et c'est le 11 Novembre 1920, qu'était inaugurée la tombe du soldat inconnu. Lors de la cérémonie du 11 Novembre dans notre commune, les noms des 64 poilus de la grande guerre 1914-1918, morts pour la France et dont les noms figurent sur les monuments aux morts, sont appelés.

Mais, plus de cent ans après, qui étaient-ils ? Ces poilus dont le souvenir s'estompe doucement avec le temps.

Voici quelques exemples :

ALLARD Auguste Marie Désiré soldat du 90° R I (23 ans)

né le 08/05/1892 à Heugnes

décédé le 06/02/1915 à 23 ans à l'hôpital de Malo les bains (59) de maladie contractée en service.

Le corps repose dans le carré militaire de Malo les bains

Son ascendance :

Marie Auguste Alexandre Allard (Heugnes 23/10/1862-St Genou 10/01/1952)

Marie Sauvaget (Pellevoisin 27/04/1871)

BERTON Alfred Eugène soldat du 268° R I (31 ans)

né le 26/08/1884 à Heugnes

décédé à l'hôpital temporaire Jeanne d'Arc de Bergues (59) le 27/01/1915 à 31 ans, suite de ses blessures de guerre.

Le corps repose au carré militaire de Bergues sépulture n° 107

Son ascendance :

Eugène Berton (Heugnes 27/01/1846)

Clarisse Constance Thiot (Heugnes 11/02/1858)

BLANCHET Alphonse soldat du 68° R I (35 ans)

né le 02/08/1880 à Heugnes

tué le 26/05/1915 à 34 ans à la cité Calonne à Liévin (62)

Son ascendance :

Jean Blanchet (Heugnes 25/10/1850-Heugnes 12/01/1897)

Marie Josephine Bourbon (Heugnes 12/03/1855)

BOTTIN Léon Louis Jacques soldat du 268° R I (33 ans)

né le 08/10/1882 à Heugnes

tué à l'ennemi le 13/01/1915 à 33 ans à Frezemberg (Belgique)

Le corps repose à la nécropole St Charles de Potyze à Ypres (Belgique)

Sépulture n° 2998

Son ascendance :

Jacques Bottin (Heugnes 17/10/1838) cultivateur à Audière

Marie Moreau (Villegouin 14/07/1841) domestique à Pellevoisin

DAVID Joseph Auguste soldat au 68° R I (32 ans)

né le 04/06/1883 à Heugnes

tué à l'ennemi le 23/01/1915 à 32 ans à Zonnebecke (Belgique)

Le corps repose à la nécropole St Charles de Potyze à Ypres (Belgique)

Sépulture n° 3213



Son ascendance :

Louis David (Heugnes 05/12/1845)

Marie Elisabeth Trotignon (13/04/1852 -Heugnes 03/07/1886)

TIXIER Paul Octave soldat du 268° R I (38 ans)
né le 10/03/1877 à Pellevoisin, mari de Courant Alphonsine
décédé le 03/04/1915 à 38 ans à l'hôpital temporaire de Poperinghe
(Belgique) des suites de ses blessures de guerre.

Il repose à la nécropole St Charles de Potyze à Ypres (Belgique)

Sépulture n° 1664

Son ascendance :

Paul Tissier (St Lactensin 27/09/1841) Charron

Eugénie Esther Marcadon (Pellevoisin 10/01/1844) lingère

D'autre part, certains corps furent rapatriés ou seulement une plaque
à leur nom est visible sur la sépulture familiale, au cimetière de Heugnes.



BOURBON Camille Ernest cannonier au 16° R I L (27 ans)

né le 26/07/1891 à Pellevoisin

décédé le 20/10/1918 à 27 ans, à l'hôpital de Beauvais (60), suite à une maladie contractée en service.

Dans un premier temps, son corps reposa dans le carré militaire de Beauvais puis son corps fut rapatrié le
08/06/1922 à Heugnes.

Son ascendance :

Jean Baptiste Bourbon (Heugnes 15/04/1864) cultivateur à Thiveau

Aimée Joséphine Caillet (Gehée 04/06/1871)

PENIN Léon René soldat au 95° R I (19 ans)

né le 31/10/1896 à Heugnes

tué à l'ennemi le 16/08/1916 aux Effarges (55) à 19 ans

Son corps a reposé à la nécropole nationale Vaux Racine à St Mihiel (55)

et fut rapatrié à Heugnes le 29/05/1922

Son Ascendance :

Louis Pénin (Jeu Maloches 22/05/1850) cultivateur à Heugnes

Marie Artémise Chauveau (Pellevoisin 14/04/1853)

QUILLET Jules Eugène soldat au 169° R I (20 ans)

né le 16/11/1894 à Pellevoisin

disparu le 09/04/1915 au Bois le Prêtre (54)

son nom figure à la nécropole nationale le Pétant à Montauville (54)

une plaque à son nom est visible sur la sépulture familiale au cimetière de Heugnes ;

Son ascendance :

Etienne Quillet (Selles sur Nahon 10/09/1860)

Marie Eugénie Desmaisons (Nouan 02/02/1864)

CASSAULT René Baptiste Louis soldat au 39° R I (31 ans)

né le 05/03/1888 à Palluau

renvoyé dans ses foyers le 06/12/1917

Il décèdera à son domicile à Heugnes, suite à une maladie contractée en service.

Son ascendance :

Jean Baptiste Cassault (1848)

Louise Guillon (1851)

Les informations concernant les autres poilus sont disponibles en Mairie et excusez-nous pour les erreurs et omissions qui pourraient avoir été commises.

Ginette et Serge LABECOT

Les manifestations de la commune en photos



Récompenses du Grand Prix Christian Fenioux le 14 août

Chars et musique du 15 août





Départ du Challenge des Ecoles de Cyclisme le 21 septembre 2019



SAMEDI 9 NOVEMBRE
PALLUAU Sur Indre
 LE COMITÉ DES FÊTES D'HEUGNES ORGANISE SON
SUPER LOTO
 Animé par Romain

SAMEDI 23 NOVEMBRE
PALLUAU Sur Indre
 L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'HEUGNES ORGANISE SON
SUPER LOTO
 Animé par Romain

20 H 30 AU CENTRE SOCIO CULTUREL

2 PARTIES SPÉCIALES

 MINI - BINGO

 PARTIE DU PERDANT

3200€
 AU TOTAL DE CADEAUX
 ET DE CARTES KDOS
 SUR LA SOIRÉE

Ouverture des Portes à 18 H 30

TIRAGE & SOUFFLERIE
 Cartons et Contrôle Informatisés

Réservations
 07 54 81 05 50
 SMS Romanisé

BUVETTE RESTAURATION SUR PLACE

TARIFS LOTO :
 2 € le Carton
 Plaque de 6 : 15 €
 Plaque de 12 : 20 €
 Les plaques ne sont pas partageables
 Spéciale ou Bingo
 1 pour 2 € / 3 pour 5 €
 7 pour 10 €

FORMULE à 20 €
 1 Plaque de 6
 3 Spéciales
 3 Bingo

FORMULE à 30 €
 1 Plaque de 12
 6 Spéciales
 6 Bingo

20 H 30 AU CENTRE SOCIO CULTUREL

2 PARTIES SPÉCIALES

 MINI - BINGO

 PARTIE DU PERDANT

3200€
 AU TOTAL DE CADEAUX
 ET DE CARTES KDOS
 SUR LA SOIRÉE

Ouverture des Portes à 18 H 30

TIRAGE & SOUFFLERIE
 Cartons et Contrôle Informatisés

Réservations
 07 54 81 05 50
 SMS Romanisé

BUVETTE RESTAURATION SUR PLACE

TARIFS LOTO :
 2 € le Carton
 Plaque de 6 : 15 €
 Plaque de 12 : 20 €
 Les plaques ne sont pas partageables
 Spéciale ou Bingo
 1 pour 2 € / 3 pour 5 €
 7 pour 10 €

FORMULE à 20 €
 1 Plaque de 6
 3 Spéciales
 3 Bingo

FORMULE à 30 €
 1 Plaque de 12
 6 Spéciales
 6 Bingo

Cérémonie de la Commémoration de la fin de la Grande Guerre
le lundi 11 novembre 2019 :

- 9 H 15 : Rassemblement à la Mairie.
- 9 H 30 : Messe.
- Dépôts de gerbes aux Monuments aux Morts (place et cimetière).
- Galette à l'Auberge de Heugnes

Venez nombreux.

Avis aux agriculteurs et autres utilisateurs

A tous ceux qui utilisent les chemins communaux avec des engins agricoles, il est impératif de réduire votre vitesse sur les chemins afin de maintenir l'empierrement en bon état, de respecter les panneaux de signalisation et les grilles de protection de regard.

En cas de dégâts, veuillez nous le signaler afin d'éviter les accidents !

Si ces dégâts devaient se reproduire, la commune se verrait contrainte de porter plainte.

Merci par avance de votre compréhension.



La Fosse Blanche

Le faucardage a été effectué par les agents communaux sur les bords de la Fosse Blanche en septembre pendant que le niveau d'eau était au plus bas.

IMPORTANT

Si cette sécheresse a occasionnée des fissures sur vos habitations, n'hésitez pas à déposer un dossier à la mairie avec photos à l'appui.
Nous nous chargerons de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2019.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : 02 54 39 01 85
Fax : 09 70 32 43 77
Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr
Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22

E-mail:
mediatheque.pellevoisin@orange.fr
Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé :

02.54.40.59.10
E-mail :
mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi
de 15 h 00 - 18 h 00
Mercredi de 10 h 00- 12 h 00
et 15 h 00 - 18 h 00
Samedi de 9 h 00- 12 h 00

Mission Locale Jeunes :
02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR :	05 87 23 10 00
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17
SAMU :	15
Accueil sans abri	115

Brigade de gendarmerie Écueillé

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et
le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.
Pour toute urgence, composer le 17

Bureau Familles Rurales:

02.54.39.09.27 Permanences :
- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à
12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à
Pellevoisin, 5 bis rue Jean
Giraudoux

Conciliateur de Justice :

le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la
mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE

Horaires:
De lundi au samedi de 9 h à 11 h 20
Dernière levée du courrier à 15 h

**Ramassage des ordures
ménagères:**

Chaque vendredi matin (sauf jour férié
en semaine alors ramassage le samedi
matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00.

MSA : s'adresser à Valençay au
02.54.29.46.91

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de
la DPDS, prendre rendez-vous au
02.54.00.18.99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire
de l'Indre.

Dates à retenir ...

9 novembre : super loto du Comité des Fêtes à Palluau/Indre
11 novembre : commémoration du 11 novembre
23 novembre : super loto de l'Amicale des sapeurs-pompiers à Palluau/Indre
12 décembre : distribution du Colis des Aînés ou repas à l'Auberge
10 janvier 2020 : cérémonie des vœux de la Municipalité

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur Érick GODARD le 16 août 2019

Mariage de Justine GANDOLFI et de Mathieu BEAUVAIS le 24 août 2019

Mariage de Sabrina CASTILLO et d'Anthony IMBERT le 5 octobre 2019



LA MAIRIE LOUE :

- Un appartement de 31 m² au 1^{er} étage sans ascenseur, cuisine, chambre, salle d'eau avec WC. 220€/mois - Libre de suite.

SERVICE CIVIQUE

La mairie recherche un jeune de 18 à 25 ans dans le cadre d'un contrat en service civique pour une mission d'accompagnement scolaire. La mission de 8 mois débutera le 4 novembre 2019.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

LA TUILERIE

C'est l'endroit où étaient fabriquées les tuiles. (Cf. La Tuilerie, Chanceaux près Loches (37) ; La Tuilerie, Saint Remy sur Creuse (86) ; La Grande Tuilerie, Boussay (37)).

On tirait de la glaise bleue, on la mouillait pour la mettre en forme. La terre était ensuite cuite dans des fours allumés constamment, jour comme nuit. Cette modeste industrie moyenâgeuse exigeait logiquement de nombreuses voies d'accès pour le transport des marchandises qui nécessairement devait s'implanter près d'une grande voie de circulation. Il y a ici des fosses anciennes ou des tranchées comme à Saint-Rémy sur Creuse (86). (Cf. Les Tranchées, Saint-Rémy (86) ; Les Petites Fessières, Saint Senoch (37) ; Fours à chaux et à thuelles, Paulmy (37) ; La Tuilerie, Chanceaux près Loches (37) ; La Tuilerie, Luçay-le-Mâle (36) ; La Tuilerie, Heugnes (36)).

C'est le lieu où l'on collecte la terre à tuiles et où l'on cuit les poteries. A cette époque les toits étaient couverts de tuiles rondes ou de tuiles de bois appelées « Bardots ». La terre cuite est employée depuis les temps anciens. La « terre de thuelles » ou « argile bleue » fut utilisée pendant des siècles par toutes les civilisations. On faisait des vases à l'époque celte, puis romaine.

L'orthographe du lieu-dit « Thuilerie » désigne toujours des lieux très anciens. On utilisait notamment cette ressource pour des conduites en terre cuite appelées « Raies » et qui servaient à amener l'eau de source aux établissements de bains, aux fontaines et aux moulins des villas.

LA REUILLE C'est un petit cours d'eau.

Les reuilles sont des sources souterraines issues des eaux pluviales et qui ressurgissent à l'air libre. (Cf. Les Reuilles, Chaumussay (37) ; Reuille de Voux, Verneuil sur Indre (37) ; Reuille du Pont de La Noue, Bridoré (37) ; Les Reuilles du Parc, Saint Hippolyte (37) ; La Reuille, Heugnes (36)).

LA BLANCHARDIERE C'est une ferme de rapport.

« Blanc » est la couleur de la bure des Moines Bénédictins. Les moines de « Monte Cassino » devant l'avance des guerriers vikings qui après avoir conquis le Royaume des deux Siciles remontaient vers le nord, se réfugièrent en territoire Franc à Saint Mesmin sur Loire à l'Abbaye de Fleury ou Saint-Fleur avec les reliques de Saint Benoît. Charlemagne mit tous les moines réguliers de son Empire à Noël 800 sous la règle de Saint Benoît. (Cf. La Motte Blanche, Préaux (36) ; La Blanchardière, Les Blanchards, Chatellerault-Est (86) ; La Blanchardière, Marçay (37) ; La Blanchardière, Douadic (36) ; La Blanchardière, Le Tranger (36) ; La Blanchardière, Heugnes (36))

A Noter : les Guillemites étaient les moines d'ordre mendiant d'obédience augustine. Ils étaient appelés aussi « guilles », « guillemins » ou encore « guillemets ». Guillaume de Mallavalle fonda cet ordre en 1153, dans le cadre de la Réforme de Cluny, en Toscane. Il disparut au XVIII^{ème} siècle, mais on se souvient encore de leur couvent, Rue des Manteaux-Blancs et rue Guillemite, près de l'Enclos du Temple à Paris. (Cf. Le Peux, Buxeuil (86) ; Le Peu, Châtelleraut Est (37) ; Peu Blanc, Descartes (37) ; Bois de Peu Blanc, Leigné sur Usseau (86) ; Le Poux Blanc, Luzé (37) ; Peu Blanc, Mondion (86) ; Le Poux Blanc, Ports sur Vienne (37) ; Le Peux Blanc, Saint Epain (37) ; Le Peu ou Le Peux, Vaux sur Vienne (86) ; Le Peu, Saint Georges les Baillargeaux (86) ; Le Peu Blanc, Chinon (37) ; La Blanchardière, Douadic (36) ; La Blanchardière, Le Tranger (36) ; La Blanchardière, Heugnes (36)).

Le suffixe « ardière » est issu du gaulois « ardu » élevé, noble. Il exprime l'action d'un feu du verbe latin « ardere », brûler, incendier, consumer. Les dérivés sont très nombreux comme ardent, ardeur, azalée, bois arsin, argent, argus, argile, argument...correspond à la lumière d'une blancheur éclatante rappelant celle de l'éclair avec sa rapidité. Par extension, il exprime comme superlatif, le guerrier vainqueur, rapide comme l'éclair avec une lame d'épée éclatante au cœur de la mêlée avec une notion de vaillance, de valeur au combat, de gloire et de popularité. (Cf. La Fouchardière, Ayron (86) ; La Fouchardière, Chatelleraut-Est (86) ; La Fouchardière, Antoigné, Chatelleraut (86) ; La Fuchard ou La Fouchard, Chezelles (37) ; La Fouchardière, Saint Christophe (86) ; La Fouchardière, Ingrandes sur Vienne (86) ; La Fouchardière, Thuré (86) ; Les Ardentés, Vouneuil sur Vienne (86) ; La Boubardière, Clion (36) ; La Blanchardière, Heugnes (36)).

C'est un hameau qui comptait 31 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

LES GRANDS CHARRAUDS

Ce terme de « Grand » vient du latin « grandis », sage, avancé en âge mais aussi, puissant, splendide, sublime, magnifique de « magnys ».

Ce terme « Le Grand » (Comme le titre «Le Beau ») qualifie ce qui est Noble, élevé, proche du souverain. Les grands désignaient les Pairs du Royaume ou « les Princes » qui se tenaient à la Cour royale et constituaient le conseil du Roi. (Cf. Les Grandins, Dangé Saint Romain (86) ; Prinçay, Availles en Chatelleraut (86)). « Le Grand » est peut-être le nom donné à l'Abbé de Cormery. (Cf. Les Grandins, Dangé Saint Romain (86) ; La Grandinière, Cigogné (37)).

C'est le nom d'un camp militaire défendu par des fossés et des talus garnis de pieux taillé en pointes: «isca» ou « eschia », vient peut-être du vieux français « échalas » un pieu taillé en pointe (Echeraz, 1158) et du bas latin « **carracum** », garni de pieux (voir caraque) qui a donné « carapace » en français (Garni d'écales) et du grec « karras » qui donne en vieux français « échalas » pieux et « échalasser » garnir de pieux un talus de défense. (Cf. L'eschalier, Ligueil (37) ; Notre-Dame des Eschelles, L'Eschivard, Baron de Preuilly sur Claise (37) ; Charroux (86) ; Les Grands Charrauds, Heugnes (36)).

Le charron fait tes roues de charrettes, mais aussi les trains de voiture, les chariots et les charrettes. Parfois, il dirigeait « le charroi », soit la troupe chargée du transport de marchandises ou des bagages d'une armée (ou « eschelle »). (Cf. Les Charrons, Beaumont en Poitou (86) ; Charron, La Tour Saint Gelain (37) ; Les Carrons, Scorbé-Clairvaux (86))

Notons que le terme « auds » ou « Audières » désigne les temps anciens antérieurs à l'empire de Charlemagne et remontant à l'époque gallo-romaine. Les lieux se terminant par « audière » possèdent bien souvent des souterrains refuges. (Cf. La Pilaudière, Descartes (37) ; La Pilaudière, La Celle Guénand (37) ; La Pilaudière, Betz le Château (37) ; Le Chesneau ou le Chêne auld, Saint Avertin (37) ; Les Grands Charrauds, Heugnes (36)).

LES BARRIERES

Les Barres furent établies au XII^{ème} siècle par le Pape français Alexandre III alors en exil (vers 1158-1163), et résidant à Tours avec l'autorisation de Louis VII. Tout personnage de haut rang était tenu de s'arrêter avec sa suite à une barre et de demander l'autorisation de pénétrer dans les états contrôlés par le Pape. Tenues souvent par des Templiers, ces derniers offraient le gîte et le couvert pendant trois jours. Les voyageurs devaient assister à la messe tous les jours et attendre le sauf-conduit papal rapporté par un messenger auprès du Saint-Père. La Cathédrale de Tours (St –Maurice) était le lieu où l'on gardait le trésor des croisades. (Cf. La Barre, Dangé Saint Romain, (86) ; Le Clos des Barres, Dangé Saint Romain (86) ; La Barre, Petit Pressigny (37) ; Les Barres, Naintré (86) ; Les Barrières, Heugnes (36)).

Sous l'Ancien régime, au lieu-dit « Les Barrières », subsistait un « tonlieu », soit un octroi pour percevoir des taxes sur les marchandises transportées.

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.



**MADAME LE MAIRE
ET SON CONSEIL MUNICIPAL**
Vous invite à la cérémonie des Vœux
Le vendredi 10 janvier 2020 à 18h30
à la Maison des Associations.

Ce moment, à la fois solennel et festif,
permet de faire le point sur les réalisations
et les actions menées pendant l'année passée
et bien-sûr, de partager le vin d'honneur
offert en fin de réunion.

VENEZ NOMBREUX.

Joyeuses ★ ★
FÊTES

